

## PRINCIPES COMPTABLES

### CADRE GENERAL

Les comptes consolidés de Risma pour l'exercice sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées par l'union européenne.

Ces comptes présentent en données comparatives l'année 2013 et l'année 2014 dans leur ensemble établis selon le même référentiel comptable.

### NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2014 :

Les textes publiés par l'IASB qui entrent en vigueur de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'ont pas d'incidences sur les comptes consolidés du Groupe. Il s'agit des textes suivants :

- **Amendement à IFRS 1** « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fixes pour les nouveaux adoptants ». Ce texte, concernant les premiers adoptants aux IFRS, est par conséquent sans effet sur les exercices publiés.
- **Amendement à IFRS 7** « Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers » : cet amendement a pour objectif d'améliorer la compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers (par exemple, des titrisations), y compris la compréhension des effets éventuels de tout risque qui demeurerait dans l'entité qui a transféré les actifs. Cet amendement impose également de fournir des informations complémentaires si un montant disproportionné d'opérations de transfert est réalisé aux alentours de la fin de la période de reporting. Le Groupe RISMA ne procédant pas à des opérations de transfert d'actifs financiers, cet amendement est sans effet sur les comptes du Groupe.
- **IFRS 13** « Evaluation à la juste valeur »
- **IFRIC 20** « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mise en ciel ouvert »

### EVALUATION DE L'IMPACT POSSIBLE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE RISMA DES FUTURES NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES ET INTERPRÉTATIONS.

Le groupe Risma n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés ou en cours d'adoption au 31 décembre 2014 et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2014 :

		Date d'application « exercice ouvert à partir du »	Evaluation de l'impact possible sur les états financiers consolidés de Risma au cours de la première période d'application
<b>Amendement à IAS 32</b>	« Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	01/01/2014	Aucun impact majeur sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé à ce stade
<b>Amendement à IAS 27</b>	« Etats financiers individuels »	01/01/2014	
<b>Amendement à IAS 28</b>	« Participation dans des entreprises associées et dans des »	01/01/2014	
<b>IFRS 9</b>	« Instruments financiers : classification et évaluation »	01/01/2015	
<b>Complément à la norme IFRS 9</b>	« Instruments financiers : classification et évaluation »	01/01/2015	

<b>IFRS 10</b>	« Etats financiers consolidés »	01/01/2014	La norme IFRS 10 définit un modèle unique d'analyse du contrôle, base de la consolidation par intégration globale, qui comprend trois éléments : le pouvoir, l'exposition au rendement et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur les rendements. Des travaux sont actuellement en cours afin de déterminer les éventuels impacts de cette nouvelle norme. Cependant, aucun impact majeur sur les comptes consolidés du groupe n'est anticipé à ce stade
<b>IFRS 11</b>	« Accords conjoints »	01/01/2014	La norme IFRS 11 supprimant la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint, le groupe sera amené à comptabiliser ces entités selon la méthode de mise en équivalence si le contrôle conjoint est toujours justifié, à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 avec la présentation d'un comparatif sur l'exercice précédent.
<b>IFRS 12</b>	« Information à fournir sur les participations dans les autres entités »	01/01/2014	Aucun impact majeur sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé à ce stade
<b>IAS 9 Révisée</b>	« Avantage du personnel »	01/01/2014	Les modifications apportées à la norme IAS 19 visent, entre autre, à éliminer la possibilité de différer la comptabilisation de tout ou partie des écarts actuariels ( méthode du corridor), à préciser la présentation des variations de la valeur de l'engagement net et à améliorer l'information à fournir en annexes. Risma n'ayant pas opté pour la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels, les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

### PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS

Il convient de rappeler les options prises par le groupe Risma dans le cadre de la préparation de son bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (date de transition aux IFRS pour le groupe Risma), et ce en vertu de la norme IFRS 1 :

- Non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- Reclassement en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- Non réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à la date de transition à leur juste valeur.

### BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du groupe Risma.

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par le groupe Risma qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La direction de Risma revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations et les principaux jugements faits par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels et incorporels, le montant des provisions pour risques ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des litiges et des impôts différés.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Risma sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

En l'absence de normes ou d'interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction de Risma fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie Groupe et traduisent la réalité économique des transactions.

## A. METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Risma exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés dans lesquelles Risma détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles Risma exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque Risma détient entre 20 et 50 % des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles Risma a un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Conformément à la norme 27 « Etats financiers consolidés et individuels », seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles, sont pris en considération pour apprécier le contrôle. Il n'est pas tenu compte des droits de vote potentiels non immédiatement exerçables ou convertibles, ou soumis à l'occurrence d'un événement futur.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

## B- ECARTS D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations de RISMA, il est procédé, dans un délai n'excédant pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

### B. 1. ECART D'ACQUISITION POSITIF

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part de RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une entreprise dans laquelle RISMA exerce une influence notable est inclus

dans la valeur comptable de celle-ci. L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales et d'entités contrôlées conjointement est présenté séparément au bilan.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont détaillées dans la note 1.D.6. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

### B. 2. ECART D'ACQUISITION NÉGATIF

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part du groupe RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition sur le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition. Dans la mesure où tout ou partie de l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et dépenses futures attendues à la date d'acquisition, celui-ci est comptabilisé en produits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces pertes ou ces dépenses sont générées.

## C- CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est le Dirhams. Les transactions réalisées en devises sont converties au taux de change du jour de chacune des transactions.

Les créances et dettes non monétaires à la date de clôture des comptes sont converties au cours de change en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes qui en résultent, sont comptabilisées en résultat financier.

## D. IMMOBILISATIONS

### D.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles du groupe RISMA sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

### D.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient (y compris les frais financiers intercalaires relatifs aux emprunts nécessaires au financement des phases de constructions) moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont

prêts à être utilisés. À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

Constructions : 50 ans (Economique 35 ans)

Installations générales, agencements et aménagements des constructions : 7 à 25 ans

Frais accessoires sur constructions : 50 ans (Economique 35 ans)

Equipements 5 à 15 ans

#### D.3. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé sont incorporés dans le coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### D.4. CONTRAT DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location-financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;

Par opposition aux contrats de location-financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location. Les charges futures de loyers sur les locations opérationnelles sont détaillées en note 6.

#### D.5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées, sont classés dans la catégorie « Actifs financiers disponible à la vente » et par conséquent, inscrits à leur juste valeur. Les profits ou les pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice. En cas de perte significative ou prolongé, cette perte donne lieu à la constatation d'une dépréciation non réversible comptabilisée en résultat.

#### D.6. VALEUR RECOUVRABLE DES IMMOBILISATIONS

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et au minimum, une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et le Goodwill.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles

homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de l'hôtellerie, l'UGT correspond à l'hôtel. Les écarts d'acquisition sont testés par activité et l'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et l'écart d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont quant à elles testées individuellement.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

1. Valeur fondée sur un multiple normatif de l'excédent brut d'exploitation (EBE)

Le groupe Risma se positionnant sur un marché à forte tendance capitalistique (forte composante immobilière), ce principe de calcul apparaît comme la meilleure méthode de reconstitution de la juste valeur diminuée des coûts de vente et permet d'approcher au mieux la valeur de réalisation d'un actif en cas de mise en vente.

Dans le cadre des tests effectués par établissement hôtelier, cette méthode consiste à calculer l'EBE moyen des deux dernières années de chaque établissement puis à lui appliquer un multiple en fonction du type d'établissement. A l'issue de ce test, si cette évaluation met en évidence une provision pour dépréciation à comptabiliser, la provision comptabilisée est égale au minimum des deux provisions calculées respectivement en référence à la juste valeur et à la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT testé. La dépréciation est constatée dans le poste « Dépréciation d'actifs ».

**REPRISES DES PROVISIONS** si un plan de vente a été initié par le management avec un degré d'avancement suffisant.

Cette ligne regroupe par conséquent :

- Les actifs non courants destinés à être cédés ;
- Les groupes d'actifs destinés à être cédés ;
- L'ensemble des actifs courants et non courants rattachables à un secteur d'activité ou à un secteur géographique (c'est-à-dire à une activité non conservée) lui-même destiné à être cédé.

#### E. STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation selon la méthode du coût moyen pondéré.

#### F. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice afférentes aux exercices suivants. Elles comprennent également l'effet de linéarisation des loyers tel que décrit en note 6. Ce poste figure dans les « Autres tiers ».

#### G. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe RISMA a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

## H. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES

Le groupe Risma offre à ses employés différents régimes de retraite complémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme.

L'avantage procuré par ce régime est uniquement à cotisations définies.

**Pour les régimes à cotisations définies**, Risma n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice. C'est le cas de la charge de retraite relative aux sociétés de droit marocain qui est couverte par l'affiliation du personnel aux régimes de retraite en vigueur au Maroc et de la charge d'assurance maladie qui est couverte par la cotisation des salariés actifs.

## I. IMPOT DIFFERE

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction, à l'exception de ceux se rapportant aux retraitements des contrats de location-financement.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf si :

- la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée ; et

- s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables et amortissements réputés différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable sur la base des dernières prévisions mises à jour.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

## J. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan de Risma lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

### J.1. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- 1- les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ;
- 2- les obligations et les titres de créances négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans la catégorie actifs détenus jusqu'à leur échéance et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti;

Pour ces deux catégories, la comptabilisation au coût amorti est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.

- 3- Les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres.

### J.2. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires sous forme de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires portant intérêts sont enregistrés pour les montants reçus, nets des coûts directs d'émission.

## K. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse et des soldes bancaires. Ils sont enregistrés à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les placements à échéance inférieur à 3 mois sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

## L. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTATS ET DU TABLEAU DE FINANCEMENT

### L.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle. Il s'agit, lorsque les hôtels sont détenus en propriété ou bien sont exploités via un contrat de location, de l'ensemble des recettes (hébergement, restauration et autres prestations) reçues des clients, et lorsque les hôtels sont managés ou franchisés, de la rémunération

(honoraires de gestion, redevances de franchisé,...) perçue au titre des contrats.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert au titre de propriété.

#### L. 2. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation comprend les revenus et charges d'exploitation. Celui-ci constitue donc un agrégat de gestion avant coût de détention des actifs (loyers, amortissements et provisions, résultat financier) et quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat brut d'exploitation sert de base de calcul pour le suivi par la société du taux de transformation et du taux de réactivité. En cas de variation positive du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de transformation se définit ainsi :  $\text{Taux de transformation} = (\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$ .

En cas de variation négative du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de réactivité se définit ainsi :  $\text{Taux de réactivité} = 1 - (\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$ .

#### L.3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Ce solde comprend le résultat des opérations des différents métiers du Groupe ainsi que celui de leur financement. Le résultat financier ainsi que la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence font partie intégrante du résultat opérationnel du Groupe dans la mesure où ils contribuent au critère de performance sur lequel l'entreprise communique auprès des investisseurs. Cet agrégat est, par ailleurs, utilisé comme référence pour la définition des rémunérations au niveau du Groupe et plus particulièrement pour celles des dirigeants dans la mesure où il reflète la performance économique de chaque activité y compris les charges liées au financement des activités hôtelières.

#### L.4. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La ligne Dépréciation d'actifs comprend l'ensemble des provisions pour dépréciation comptabilisées suite à l'application de la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

#### L.5. RÉSULTAT DE LA GESTION DES AUTRES ACTIFS

Le résultat de la gestion des autres actifs est constitué de plus ou moins-values de cession des autres actifs immobilisés hors patrimoine hôtelier, des provisions, et des pertes et gains non opérationnels. Ces éléments ne sont pas directement liés à la gestion courante.

#### L.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du Groupe et isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les ressources ou emplois provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cession d'actifs ;
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- la variation du besoin en fonds de roulement.

Les ressources ou emplois provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants (IAE) dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1er janvier de chaque exercice, nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement relatifs à la constitution de nouveaux actifs ;
- les produits des cessions d'actifs.

Les ressources ou emplois provenant des activités de financement incluent :

- les variations de capital ;
- les variations des dettes et emprunts.

#### M. CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Les règles et méthodes comptables employées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action, sont conformes à la norme IAS 33, « Résultat par action ».

#### N. AUTRES INFORMATIONS

La notion d'actifs et de passifs courants s'entend pour des actifs et passifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser ou régler :

- soit dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- soit dans les douze mois suivant la date de clôture.

### Compte de résultat consolidé

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
Chiffre d'affaires	1 474 463	1 406 086
Charges d'exploitation	(1 057 417)	(1 001 326)
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>417 046</b>	<b>404 760</b>
Loyers	(36 366)	(35 459)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>380 680</b>	<b>369 301</b>
Amortissements et provisions	(232 627)	(192 788)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>148 053</b>	<b>176 513</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(159 290)</b>	<b>(148 121)</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(35 913)	8 288
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(47 150)</b>	<b>36 680</b>
Résultat de la gestion du patrimoine hôtelier	12 933	99 538
<b>RESULTAT OPERATIONNEL AVANT IMPOT</b>	<b>(34 217)</b>	<b>136 218</b>
Impôts	(25 197)	(40 955)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>(59 414)</b>	<b>95 263</b>
Intérêts minoritaires	(1 997)	(4 003)
<b>Résultat Net part du Groupe</b>	<b>(71 411)</b>	<b>91 259</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 959 415	14 326 947
<b>Résultat net par action (en MAD)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Résultat net dilué par action (en MAD)	1	1
DIVIDENDE PAR ACTION (en MAD)	N/A	N/A

### Etat de la situation financière consolidée - ACTIF

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
<b>Ecart d'Acquisition</b>	<b>281 505</b>	<b>281 505</b>
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>3 563</b>	<b>2 603</b>
- Valeurs brutes	22 937	22 891
- Amortissements et provisions	(19 374)	(20 288)
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>3 279 723</b>	<b>3 190 145</b>
- Valeurs brutes	4 768 230	4 837 315
- Amortissements et provisions	(1 488 507)	(1 647 170)
Prêts Long terme	17 609	17 609
Titres mis en équivalence	83 075	103 014
Autres immobilisations financières	6 257	1 542
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>106 941</b>	<b>122 165</b>
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>147 831</b>	<b>145 382</b>
<b>Total Actif Non Courant</b>	<b>3 819 563</b>	<b>3 741 800</b>
Stocks	46 814	46 817
Clients	118 552	114 253
Autres tiers	919 403	294 930
- TVA à récupérer	110 593	120 617
- Créances d'impôts et taxes	222 903	148 602
- Créances vis-à-vis d'organismes sociaux	1 057	786
- Charges constatées d'avance	7 621	3 251
- Autres débiteurs	577 229	21 674
Trésorerie et équivalence de trésorerie	768	-
<b>Total Actif Courant</b>	<b>1 085 537</b>	<b>456 000</b>
Actifs non courant disponibles à la vente	-	-
<b>Total Actif</b>	<b>4 905 100</b>	<b>4 197 800</b>

### Variation des capitaux propres

En MAD milliers	Nombre d'action	Capital	Primas	Réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
01 janvier 2015	7 959 415	795 942	7 660	130 562	934 164	127 448	1 061 612
Résultat de l'exercice	-	-	-	(71 411)	(71 411)	11 997	(59 414)
Dividendes distribué brut de précompte	-	-	-	(19 902)	(19 902)	(18 213)	(38 115)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	(115 773)	(115 773)	(64)	(115 837)
<b>31 décembre 2015</b>	<b>7 959 415</b>	<b>795 942</b>	<b>7 660</b>	<b>(76 523)</b>	<b>727 079</b>	<b>121 168</b>	<b>848 247</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	91 259	91 259	4 003	95 263
Dividendes distribué brut de précompte	-	-	-	-	-	(11 153)	(11 153)
Augmentation de capital	-	636 753	(6 367)	-	630 386	-	630 386
Autres mouvements	-	-	-	(2 373)	(2 373)	-	(2 373)
<b>31 décembre 2016</b>	<b>7 959 415</b>	<b>1 432 695</b>	<b>1 293</b>	<b>12 363</b>	<b>1 446 351</b>	<b>114 019</b>	<b>1 560 370</b>

### Ratios Financiers

	31/12/15	31/12/16
Gearing (Dette nette/Capitaux Propres)	182%	135%
Marge Brute d'Autofinancement d'exploitation courante / Dette nette	4%	5%
Résultat Brut d'Exploitation / Charges financières retraitées	-	-
Retour sur capitaux employés	7%	7%
Création de valeur économique (en millions de MAD)	(242)	(238)

### Etat de périmètre de consolidation

	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation
Risma	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Chayla	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Marrakech Plaza	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Emirotel	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Moussafir	66,67%	66,67%	Intégration Globale
HCH	100,00%	66,67%	Intégration Globale
Moussaf	70,00%	46,67%	Intégration Globale
Accor Gestion Maroc	33,33%	33,33%	Mise en équivalence
Société d'Aménagement Essaouira Mogador	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
Société Marocaine d'Hôtellerie Economique	50,00%	50,00%	Mise en équivalence

### Etat du résultat global

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>26 550</b>	<b>95 263</b>
Différence de conversion	-	-
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture dans les couvertures de flux de trésorerie	-	-
Variation de la juste valeur des "Actifs disponibles à la vente"	-	-
Ecart actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	-	-
Quote part dans les autres éléments du Résultat Global issus des entités associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-
<b>Autres éléments du résultat global qui seront ultérieurement reclassés en résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gain et pertes actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	-	-
<b>Autres éléments du résultat global qui ne seront jamais classés en résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres éléments du résultat global après impôt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Quote part dans les autres éléments du Résultat Global issus des entités associées comptabilisées	-	-
<b>RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>26 550</b>	<b>95 263</b>
<b>Résultat net et autres éléments du résultat global total part Groupe</b>	<b>6 035</b>	<b>91 259</b>
Résultat net et autres éléments du résultat global total Part des intérêts minoritaires	(20 515)	(4 003)

### Etat de la situation financière consolidée - PASSIF

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
Capital	795 942	1 432 695
Primes et réserves	2 550	(77 603)
Résultat de l'exercice	(71 411)	91 260
Capitaux Propres Part Groupe	727 081	1 446 351
Intérêts minoritaires	121 168	114 019
<b>Capitaux Propres</b>	<b>848 249</b>	<b>1 560 370</b>
Obligations convertibles en actions	635 516	-
Autres dettes à long terme	1 945 982	1 809 990
Provisions à caractère non courant	2 162	2 190
<b>Total Passif Non Courant</b>	<b>2 583 660</b>	<b>1 812 180</b>
Fournisseurs	352 590	196 747
Autres tiers et impôt société	310 303	295 873
- TVA à payer	17 553	10 499
- Personnel et organismes sociaux	46 770	55 306
- Dettes autres impôts et taxes	25 421	16 306
- Autres créanciers	220 559	213 762
Provisions à caractère courant	54 793	21 848
Dettes financières à court terme (y.c location financement)	629 949	267 768
Banques et dérivés passif	125 555	43 013
<b>Total Passif Courant</b>	<b>1 473 190</b>	<b>825 249</b>
Passifs relatifs aux actifs non courants disponibles à la vente	-	-
<b>Total PASSIF</b>	<b>4 905 100</b>	<b>4 197 800</b>

### Immobilisations Corporelles

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
Terrains	860 132	825 843
Constructions	1 600 300	1 569 801
Agencements	1 315 664	1 365 731
Matériels et mobilier	902 864	930 447
Immobilisations en cours	89 270	145 493
<b>Valeur brute</b>	<b>4 768 230</b>	<b>4 837 315</b>

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
Terrains	-	-
Constructions	-743 637	-817 098
Agencements	-138 193	-168 016
Matériels et mobilier	-606 677	-662 056
Immobilisations en cours	-	-
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>	<b>(1 488 507)</b>	<b>(1 647 170)</b>

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
Terrains	860 132	825 843
Constructions	856 663	752 703
Agencements	1 177 471	1 197 715
Matériels et mobilier	296 187	268 391
Immobilisations en cours	89 270	145 493
<b>Valeur Nette</b>	<b>3 279 723</b>	<b>3 190 145</b>

## Tableau des Flux De Trésorerie

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
+ Excédent Brut d'Exploitation	380 680	369 301
+ Résultat financier	(159 290)	(148 121)
+ Impôts sur les sociétés	(41 409)	(38 506)
+ Charges et produits non décaissés dans l'EBE	(75 307)	(72 079)
+ Annulation des provisions financières et provisions pour impôts		
- Dividendes perçus par les sociétés mises en équivalence	5 612	
+ Marge Brute D'Autofinancement courante des activités non conservées		
<b>= MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT AVANT ELEMENTS NON RECURRENTS</b>	<b>110 286</b>	<b>110 595</b>
+ Gains (Pertes) non récurrents et frais de restructuration	12 933	99 538
+ Diminution (Augmentation) du BFR	(363 707)	458 496
<b>= FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES [A]</b>	<b>-240 488</b>	<b>668 629</b>
variations de périmètre		
- Décaissements liés à des investissements sur actifs existants	(62 566)	(68 059)
- Décaissements liés à des investissements de développement	(651 228)	(79 076)
+ Encaissements liés à des cessions d'actifs	500 692	77 676
Variation des autres actifs financiers	3 411	4 715
<b>= FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS / DESINVESTISSEMENTS [B]</b>	<b>(209 691)</b>	<b>(64 744)</b>
- Augmentation de capital (titres de mises en équivalence)		(9 500)
- Réduction de capital		-
- Dividendes payés	(38 115)	(11 154)
- Remboursement de la dette long terme	(370 414)	(139 727)
- Remboursement liés aux contrats de location-financement	(19 866)	(46 074)
+ Obligation remboursables en actions	4 945	1 237
+ Nouveaux emprunts long terme	547 959	80 357
<b>= AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA DETTE LONG TERME</b>	<b>144 396</b>	<b>(124 861)</b>
+ variation des dettes financière court terme	292 121	(397 251)
<b>= FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT [C]</b>	<b>416 630</b>	<b>(522 112)</b>
- DIFFERENCE DE CONVERSION [D]		
<b>= VARIATION DE TRESORERIE [E]=[A]+[B]+[C]+[D]</b>	<b>(33 549)</b>	<b>81 774</b>
- Trésorerie ouverture	(91 238)	(124 787)
+ Trésorerie clôture	(124 787)	(43 013)
<b>= VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(33 549)</b>	<b>81 774</b>

(\*) y compris les investissements en location financement

## Investissement de développement

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
<b>Hôtellerie</b>	<b>651 228</b>	<b>79 076</b>
Haut et milieu de gamme	594 663	12 207
Economique	56 565	66 869
<b>TOTAL</b>	<b>651 228</b>	<b>79 076</b>

## Investissement sur Actifs Existants

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
<b>Hôtellerie</b>		
Haut et milieu de gamme	28 169	39 998
Economique	19 113	7 996
<b>Total</b>	<b>62 566</b>	<b>61 691</b>

## Détails des Actions

Détail des actions	31/12/15	31/12/16
Nombre total d'actions autorisées	7 959 415	14 326 947
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	7 959 415	14 326 947
Valeur nominale de l'action (en MAD)	100	100

## Autres informations

Deux éléments exceptionnels ont marqué les résultats du 31 décembre 2016...

Suite à la correction comptable de -127 MDH enregistrée l'année dernière, relative à des irrégularités constatées sur un site hôtelier du Groupe (cf. communiqué de presse sur les comptes au 31 décembre 2015), un accord transactionnel a été conclu entre RISMA et le gestionnaire AGM fixant un montant d'indemnisation de 65 MDH au profit de RISMA (dont 62 MDH comptabilisés et versés en 2016) démontrant ainsi la solidarité entre RISMA et son gestionnaire AGM dans cette affaire. Suite à cette affaire, AGM et RISMA ont pris toutes les mesures nécessaires afin de renforcer le dispositif de contrôle interne, et ainsi éviter que ne puissent se reproduire des situations similaires.

Enfin, la société SAEMOG (société d'aménagement de la station Essaouira Mogador) dans laquelle RISMA a une participation de 40%, a bénéficié d'un abandon de dette permettant de comptabiliser ainsi un produit positif. Cet abandon pris intégralement sur les comptes au 31 décembre 2016 a impacté positivement et de manière exceptionnelle les résultats de RISMA de +19 MDH.

La filiale Moussaïfir S.A. a fait l'objet au cours de l'exercice 2016 d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur le résultat, la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les revenus et les droits d'enregistrement pour la période 2012-2015, ainsi que la contribution sociale de solidarité pour la période 2013-2015. La société a reçu une première notification de la part de l'administration fiscale en date du 15 décembre 2016 et une deuxième en date du 3 mars 2017. La société a répondu en rejetant la majorité des chefs de redressements le 13 janvier 2017 et prépare sa réponse à la deuxième lettre de notification. Toutefois, la société juge que le niveau de la provision constatée est suffisant et raisonnable.

## Analyse de l'endettement Net

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
Autres dettes long terme (hors ORA)	1 945 982	1 809 990
Dettes financières court terme	629 949	267 768
Banques	125 555	43 013
<b>Dettes financières</b>	<b>2 701 486</b>	<b>2 120 771</b>
Disponibilités	768	-
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>768</b>	<b>-</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>2 700 718</b>	<b>2 120 771</b>

## Analyse du Chiffres d'affaires

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
<b>Hôtellerie</b>	<b>1 468 343</b>	<b>1 401 131</b>
Haut et milieu de gamme	1 174 699	1 140 262
Economique	293 644	260 869
<b>Support &amp; Académie Accor Maroc</b>	<b>6 120</b>	<b>4 955</b>
<b>Total</b>	<b>1 474 463</b>	<b>1 406 086</b>

## Analyse du résultat Brut d'Exploitation

En MAD milliers	31/12/15	31/12/16
<b>Hôtellerie</b>	<b>461 372</b>	<b>431 819</b>
Haut et milieu de gamme	343 717	327 569
Economique	117 655	104 250
<b>Support &amp; Académie Accor Maroc</b>	<b>-44 326</b>	<b>-27 059</b>
<b>Total</b>	<b>417 046</b>	<b>404 760</b>



37, Boulevard Abdelatif Benkadour  
20 050 Casablanca  
Maroc

**Deloitte.**

288, Boulevard Zerkoutani  
6ème étage  
Casablanca

GRUPE RISMA

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société RISMA S.A. et de ses filiales (Groupe Risma) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé, l'état de résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidés, le périmètre de consolidation et une sélection des notes annexes relatifs à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.560.370 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 95.263.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe arrêtés au 31 décembre 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait état du contrôle fiscal dont a fait l'objet la filiale Moussaïfir S.A. au cours de l'exercice 2016.

Casablanca, le 22 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG  
Hicham DIOURI  
Associé

Deloitte  
288, Boulevard Zerkoutani  
6ème étage  
Casablanca  
Tél : 05 22 22 22 22  
Fax : 05 22 22 22 22  
Ahmed BÉNADELKHALEK  
Associé